



# Bulletin Officiel

N° 5386 Vendredi 23 Juin 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 »

2-4

BANQUE ZITOUNA

5-7

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A

8-13

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»

14-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»

18-20

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

CELLCOM – AGO -

21

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -

22

AMEN BANK

23

#### AUGMENTATION DE CAPITAL : SOUSCRIPTIONS PUBLIQUE

ELECTROSTAR

24

#### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SOTUVER

25

#### COURBE DES TAUX

26

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOTETEL

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

### « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

#### I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

##### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### **3-Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### **4-But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »**

« إصدارات باسْت ليز 01-2017 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

**La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »**

### **3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.



- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes



- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, Mercredi 05 Juillet 2017 à Onze Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « La maison de l'Entreprise » sise aux Berge du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2016
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- 4- Distribution de dividendes
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- 6- Quitus pour le conseil d'administration
- 7- Paiement de jetons de présence au conseil d'administration
- 8- Autorisation au conseil d'administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier
- 9- Approbations des conventions dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- 10- Questions diverses
- 11- pouvoirs

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD  
« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès km 1,5 -3003- Sfax –Tunisie–

La société MPBS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **10 juin 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.230.000 Dinars** pour le porter de **12.300.000 Dinars** à **13.530.000 Dinars** et ce, par incorporation :

- des réserves spéciales de réinvestissement pour un montant de **700.000 Dinars** ;
- d'une partie des résultats reportés pour un montant de **530.000 Dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **615.000 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 07 juillet 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 07 juillet 2017**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 07 juillet 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**AMEN BANK**

Société Anonyme au capital social de 127.312.500 Dinars  
Divisé en 25.462.500 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16/06/2016, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de **5 092 500 dinars** pour le porter de **127 312 500 dinars** à **132 405 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **1 018 500 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 25 462 500 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour Vingt Cinq (25) actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30/06/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les 1 018 500 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2017 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

**Cotation en bourse**

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 30/06/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **30/06/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

**Cotation en bourse des droits d'attribution**

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **30/06/2017**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30/06/2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous

La société « ELECTROSTAR » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 17/05/2017 au 16/06/2017, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 20/06/2017 au 30/06/2017 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 28/04/2017 sous le N° 17-0970.



**AVIS DE SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
SOTUVER**

Siege social : Z.I Djebel Oust 1111 - Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2017, les dividendes relatifs à l'exercice 2016 sont fixés à deux cent vingt millimes (0,220 dinar) par action, soit 22% du nominal.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du 28 juillet 2017.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 23 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,904%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,934%	1 000,797
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,129%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,190%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,250%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,310%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,338%	999,456
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,370%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,430%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,671%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,798%	996,034
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,862%	919,890
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,962%	992,350
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	979,926
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,601%	967,778
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,701%	970,255
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,600
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,442
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,977
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,983
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,941
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,080
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,985
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,225
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,792
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,491
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	909,007
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		925,012
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,940
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,328



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,399	10,400
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,567	101,578
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,866	101,878
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,000	103,011
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,215	10,216
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,660	57,843
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,911	99,969
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,083	17,084
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	282,320	282,399
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,187	29,184
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 290,924	2 291,973
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,670	71,901
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,916	53,913
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,356	104,229
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,783	89,514
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,702	10,713
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,422	11,453
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,007	14,060
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,499	12,565
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,360	13,360
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,886	11,879
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	143,756	143,526
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,319	138,227
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,818	8,810
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,440	102,803
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	81,590	81,821
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	83,544	83,720
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,534	96,514
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,929	96,640
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,888	98,882
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,933	9,942
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	101,441	102,581
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	141,955	144,413
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,483	104,951
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,687	103,835
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,684	204,462
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	183,150	184,544
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	154,741	155,707
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,622	22,081
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,915	144,494
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,963	125,952
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 122,980	9 090,395
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,747	83,476
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	963,708	975,907
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5392,372	5500,313
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4960,153	4964,752
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,591	113,486
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 521,129	10 655,751

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353



59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS**

**« SO.TE.TEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Jamel SASSI.

**BILAN**

Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>10 451 781</b>	<b>9 084 586</b>
Immobilisations incorporelles		1 033 887	1 033 887
Moins : amortissements		-942 525	-940 429
Moins : provisions		-90 000	-90 000
		<b>1 361</b>	<b>3 457</b>
Immobilisations corporelles	<b>A-1</b>	28 645 638	26 597 238
Moins : amortissements		-18 669 618	-18 030 509
		<b>9 976 020</b>	<b>8 566 729</b>
Immobilisations financières	<b>A-2</b>	921 470	961 470
Moins : provisions		-447 070	-447 070
		<b>474 400</b>	<b>514 400</b>
Autres actifs non courants	<b>A-3</b>	4 405 357	669 441
Moins : provisions		-601 813	-481 488
		<b>3 803 544</b>	<b>187 953</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>14 255 326</b>	<b>9 272 539</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		4 699 713	4 227 262
Moins : provisions		-755 808	-685 165
	<b>A-4</b>	<b>3 943 905</b>	<b>3 542 097</b>
Clients & comptes rattachés		41 259 334	33 168 485
Moins : provisions		-6 432 578	-5 089 886
	<b>A-5</b>	<b>34 826 756</b>	<b>28 078 599</b>
Autres actifs courants		8 791 347	8 804 794
Moins : provisions		-583 619	-768 285
	<b>A-6</b>	<b>8 207 728</b>	<b>8 036 508</b>
Placements et autres actifs financiers		173 080	197 035
Moins : provisions		-142 321	-142 321
	<b>A-7</b>	<b>30 760</b>	<b>54 714</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>A-8</b>	805 130	1 216 895
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>47 814 279</b>	<b>40 928 813</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>62 069 605</b>	<b>50 201 351</b>

**BILAN**

Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>P-1</b>		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 972 467
Réserves pour fonds social		0	6 841
Autres capitaux propres		1 201 740	1 216 409
Résultats reportés	P-1-2	-11 290 960	-6 037 706
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>15 067 247</b>	<b>20 342 011</b>
Résultat de l'exercice	<b>P-2</b>	<b>1 448 989</b>	<b>-5 253 254</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>16 516 236</b>	<b>15 088 757</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions pour risques	<b>P-3-1</b>	1 548 392	1 311 932
Emprunts	<b>P-3-2</b>	5 637 642	689 448
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>7 186 034</b>	<b>2 001 380</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P-4</b>	17 200 436	14 815 656
Autres passifs courants	<b>P-5</b>	13 686 674	12 042 438
Concours Bancaires et autres passifs financiers	<b>P-6</b>	7 480 225	6 253 121
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>38 367 335</b>	<b>33 111 215</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>45 553 369</b>	<b>35 112 594</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>62 069 605</b>	<b>50 201 351</b>

## ETAT DE RESULTAT

Du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2016 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>R-1</b>		
Ventes, travaux & services	R-1-1	47 893 963	39 136 192
Autres produits d'exploitation		165 832	154 749
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>48 059 795</b>	<b>39 290 941</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>R-2</b>		
Achats consommés	R-2-1	27 481 115	26 501 049
Services extérieurs	R-2-2	2 941 172	1 702 795
Charges de personnel	R-2-3	11 911 536	12 968 872
Autres charges	R-2-4	761 647	596 437
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-5	3 850 795	2 384 379
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>46 946 265</b>	<b>44 153 532</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>R-3</b>	<b>1 113 530</b>	<b>-4 862 590</b>
Charges financières	R-3-1	-1 245 125	-783 310
Produits financiers	R-3-2	354 676	143 840
Autres gains ordinaires	R-3-3	1 336 751	339 781
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 559 832</b>	<b>-5 162 278</b>
Impôt sur le résultat	<b>R-4</b>	-110 843	-90 975
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 448 989</b>	<b>-5 253 254</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 448 989</b>	<b>-5 253 254</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>48 062 453</b>	<b>46 597 269</b>
Clients	46 915 611	46 036 078
Produits divers ordinaires	1 146 842	561 191
<b>Décaissements</b>	<b>50 673 527</b>	<b>48 506 372</b>
Fournisseurs	30 029 021	29 885 431
Personnel	15 162 260	10 524 754
Etats et collectivités publiques	4 217 198	5 532 348
Autres décaissements	1 265 048	2 563 839
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>-2 611 074</b>	<b>-1 909 103</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>131 638</b>	<b>35 100</b>
Cessions d'Immobilisations	131 638	35 100
<b>Décaissements</b>	<b>493 206</b>	<b>1 044 902</b>
Acquisition immobilisations incorporelles	49 529	50 393
Acquisition immobilisations corporelles	443 677	994 509
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-361 568</b>	<b>-1 009 802</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>6 529 956</b>	<b>37 466</b>
Régies d'avances et d'accréditifs	29 956	37 466
Emprunt bancaire	6 500 000	
<b>Décaissements</b>	<b>1 832 658</b>	<b>821 495</b>
Emprunts et Leasing	951 053	0
Dividendes et Jetons de présence	42 722	52 157
Régies d'avances et d'accréditifs	38 995	40 191
Charges Financières	793 088	566 922
Subventions accordées	6 800	162 225
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>4 697 298</b>	<b>-784 029</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1 724 656</b>	<b>-3 702 934</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-5 036 226</b>	<b>-1 333 292</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-3 311 570</b>	<b>-5 036 226</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2016

### **1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE**

#### **1.1 Présentation de la société**

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radioélectriques des télécommunications, aux organismes publics et aux privés.
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique.
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications.
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

#### **Régime fiscal de la société**

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de **25%**.

### **2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES**

#### **2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises ( loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 ).

#### **2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

##### **2.2.1 Les immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

### **2.2.2 Les placements à court terme**

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

### **2.2.3 Comptabilisation des stocks**

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

### **2.2.4 Comptabilisation des revenus**

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2016 la somme de **9.976.020 DT** contre **8.566.729 DT** au 31/12/2015.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute	Amortissements	Val. Nette 31-12-16	Val. Nette 31-12-15
- Terrains	1.808.184	-	1.808.184	1.771.384
- Constructions	7.725.499	2.944.383	4.781.116	4.959.588
- Mat. & Outillages	11.161.822	9.415.048	1.746.774	1.116.785
- Mat. de Transport	5.296.114	3.873.142	1.422.972	477.237
- Autres Immobilisations	2.654.019	2.437.045	216.974	241.735
<b>Total</b>	<b>28.645.638</b>	<b>18.669.618</b>	<b>9.976.020</b>	<b>8.566.729</b>

### A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **474.400 DT** au 31/12/2016.

DESIGNATION	Val. Brute	Dépréciation	Val. Nette 31-12-16	Val. Nette 31-12-15
- Actions libérées	921.470	447.070	474.400	514.400
<b>Total</b>	<b>921.470</b>	<b>447.070</b>	<b>474.400</b>	<b>514.400</b>

La composition du portefeuille titre de la SO.T.E.TEL se présente comme suit :

Désignation	Participation	%	Dépréciation	V. nettes au 31/12/16	V. nettes au 30/06/15
CERA	1.000	6.25	-	1.000	1.000
A.T.I	89.900	9	-	89.900	89.900
IT.COM (*)	297.070	99	297.070	-	-
S.R.S (**)	150.000	50	150.000	-	-
Tunisie Autoroutes	253.421	0.3	-	253.421	253.421
ESPRIT	130.000	13	-	130.000	130.000
TOPNET	79	0	-	79	79
<b>Total</b>	<b>921.470</b>		<b>447.070</b>	<b>474.400</b>	<b>514.400</b>

(\*) La Sociétés « I.T.COM » a été liquidée suivant procès-verbal de l'assemblée générale en date du 19/02/2016 ;

(\*\*) La « SRS » est encore en cours de liquidation.

### A.3 Autres actifs non courants :



Les autres actifs non courants se composent des dépôts et cautionnements et des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2016 la somme de **3.803.545 DT** contre **187.953 DT** au 31/12/2015. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Dépôts et cautionnements	24.241	47.641
- provisions	-20.755	-20.755
<b>- Charges reportées.</b>	<b>4.381.117</b>	<b>621.800</b>
• Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite)	4.948.855	-
• Moins résorptions	-1.237.214	
• Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	669.475	621.800
• Moins résorptions	-581.058	-460.733
<b>Totaux</b>	<b>3.803.544</b>	<b>187.953</b>

#### A-4 Stocks

Les stocks de la SO.T.E.TEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2016 un montant de **3.943.905 DT** contre **3.542.097 DT** au 31/12/2015. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	V. brute	Prov.	V. nette	V. brute	Prov.	V. nette
Matières premières	4.699.713	755.808	3.943.905	4.210.242	685.165	3.525.077
Matières consommables	-	-	-	10.524	-	10.524
Fournitures	-		-	6.496	-	6.996
<b>Totaux</b>	<b>4.699.713</b>	<b>755.808</b>	<b>3.943.905</b>	<b>4.227.262</b>	<b>685.165</b>	<b>3.542.097</b>

#### A-5 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Clients ordinaires	9.098.291	8.095.172
- Client Tunisie Telecom	12.642.590	6.360.172
- Clients effets à recevoir	152.876	167.334
<b>- Créances facturées</b>	<b>21.893.757</b>	<b>14.623.452</b>
- Clients ordinaires retenues de garantie	1.092.622	1.419.282
- Client retenues de garantie Tunisie Telecom	11.751.547	6.170.785
<b>-Créances retenues de garantie</b>	<b>12.844.169</b>	<b>7.590.067</b>
- Clients travaux réalisés et non facturés T.T	3.862.739	9.292.856
- Clients ordinaires travaux réalisés et non facturés	2.658.669	1.662.110
<b>- Créances à facturer</b>	<b>6.521.408</b>	<b>10.954.966</b>
<b>Totaux des créances avant provisions</b>	<b>41.259.334</b>	<b>33.168.485</b>
Provisions pour créances douteuses	-6.432.578	-5.089.886

<b>Totaux des créances après provisions</b>	<b>34.826.756</b>	<b>28.078.599</b>
---	-------------------	-------------------

#### **A-6 Autres actifs courants**

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2016 un solde de **8.207.728 DT** contre **8.036.508 DT** au 31/12/2015. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Fournisseurs, avances et acomptes	439.725	524.225
- Personnel, avances et acomptes	190.139	260.079
- Organismes représentant le personnel	39.989	-6.023
- T.F.P à récupérer	523.284	589.815
- Débiteurs divers	340.141	849.391
- Crédit d'impôts	7.258.069	6.587.306
- Moins provisions (*)	-583.619	-768.285
<b>Totaux</b>	<b>8.207.728</b>	<b>8.036.508</b>

#### **A-7 Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2016 un solde débiteur de **30.760 DT** contre **54.714 DT** au 31/12/2015. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>3/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Prêts au personnel à moins d'un an	8.047	8.293
- Prêts IT Com échues et non payés	131.108	131.108
- Régie d'avances et d'accréditifs	32.369	41.407
- Placements (Actions Sicav)	1.557	16.226
<b>- Valeurs brutes</b>	<b>173.081</b>	<b>197.035</b>
- Moins provisions (dont 131.108 DT prêts IT.Com)	-142.321	-142.321
<b>Totaux</b>	<b>30.760</b>	<b>54.714</b>

#### **A-8 Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2016 un solde débiteur de **805.130 DT** contre **1.216.894 DT** au 31/12/2015.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Banques	701.709	1.098.461
- C.C.P	71.804	63.667
- Caisses (fonds de caisse agence Lybie)	31.617	54.766
<b>Totaux</b>	<b>805.130</b>	<b>1.216.894</b>

### **P-1 Capitaux propres**

Les capitaux propres **avant résultat** présentent un solde de **15.067.247 DT** au 31/12/2016 contre **20.342.011 DT** au 31/12/2015.

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Capital social	23.184.000	23.184.000
- Réserves légales	1.972.467	1.972.467
- Réserves pour fonds social	0.000	6.841
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500.000	500.000
- Avoir des actionnaires	-352.934	-338.264
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1.054.674	1.054.673
- Résultats reportés	-11.290.960	-6.037.706
<b>Totaux</b>	<b>15.067.247</b>	<b>20.342.011</b>

#### **P-1-1 Capital social**

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23.184.000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4.636.800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1.494
<b>Actionnaires</b>	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35.00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Com	7.47%
<input type="checkbox"/> Ben Gharbia Med Ridha	2.26%
<input type="checkbox"/> SPDIT Sicaf	2.30%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	52.97%

#### **P-1-2 Résultats reportés**

Le solde de ce compte au 31/12/2016 est de **-11.290.960 DT** contre **-6.037.706DT** au 31/12/2015. Cette variation résulte de la perte de l'exercice 2015.

#### **P-2 Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice 2016 net d'impôts est bénéficiaire de **1.448.989 DT** contre un déficit de **5.253.254 DT** en 2015

#### **P-3 -1 Provisions pour risques**

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2016 la somme de **1.548.392 DT** contre **1.311.931 DT** au 31/12/2015.

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Provisions pour risque fiscal	1.215.956	750.000
- Provisions risque fiscal agence Lybie	150.000	-
- Provisions affaires contentieuses	69.323	43.541
- Autres provisions pour risque& charges	113.113	518.390
<b>Totaux</b>	<b>1.548.392</b>	<b>1.311.931</b>

### **P-3-2 Emprunts**

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2016 la somme de **5.637.642 DT** contre **689.448 DT** au 31/12/2015.

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Emprunt BT (plan départ volontaire à la retraite)	3.436.362	-
- Emprunt leasing BT	863.773	689.448
- Emprunt leasing Attijari Bank	1.337.507	
<b>Totaux</b>	<b>5.637.642</b>	<b>689.448</b>

### **P-4 Fournisseurs & comptes rattachés**

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2016 un solde de **17.200.436 DT** contre **14.815.656 DT** au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	7.867.545	5.939.327
- Fournisseurs "effets à payer"	7.638.277	5.894.497
- Fournisseurs "factures à établir"	2.741.614	2.981.832
- Fournisseurs apurés (mission apurement)	-1.047.000	-
<b>Totaux</b>	<b>17.200.436</b>	<b>14.815.656</b>

### **P-5 Autres passifs courants**

Ce compte présente un solde créditeur de **13.686.674.199 DT** au 31/12/2016 contre **12.042.438 DT** au 31/12/2015. Le détail de ce compte se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
<b>Clients créditeurs :</b>	<b>558.284</b>	<b>814.452</b>
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268.309	440.188
Autres clients (avances sur commandes)	289.977	374.264
<b>- Personnel et comptes rattachés</b>	<b>2.159.459</b>	<b>1.887.078</b>
<b>- Etat et collectivités publiques</b>	<b>182.906</b>	<b>261.162</b>
Retenues à la source à reverser	127.578	209.176
Autres impôts et taxes à payer	55.328	51.986

- Etat, taxes / chiffre d'affaires	1.921.060	305.187
- Créditeurs divers	8.118.521	7.637.022
- Dividendes et jetons de présence	746.444	738.408
<b>Totaux</b>	<b>13.686.674</b>	<b>12.042.438</b>

#### **P-6 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Cette rubrique présente un solde créditeur de **7.480.224 DT** au 31/12/2016 contre **6.253.121 DT** au 31/12/2015.

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Concours bancaires	4.116.699	6.253.121
<b>-Echéances à – d'un an</b>	<b>3.363.525</b>	<b>399.129</b>
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	293.031	-
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	255.343	399.129
Echéances à moins d'un an (départ volontaire)	981.818	-
Echéances à moins d'un an (ATB emprunt /découverts)	1.833.333	-
<b>Totaux</b>	<b>7.480.224</b>	<b>6.253.121</b>

#### **P-7 Engagements hors bilan**

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2016 est de **10.186.144 DT** contre **8.837.790 DT** au 31/12/2015, le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Cautions provisoires	46.000	273.200
- Cautions définitives	8.386.754	6.011.111
- Cautions d'avances	272.771	981.873
- Cautions de garantie	1.394.482	1.524.646
- Cautions Douanières	86.137	46.960
<b>Total</b>	<b>10.186.144</b>	<b>8.837.790</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### **R-1 Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2016 un solde de **48.059.795DT** contre **39.290.941 DT** au 31/12/2015 se détaillant comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Ventes, travaux & services locaux	47.645.326	38.996.045
- Ventes, travaux & services à l'export	248.637	140.147
- Produits divers ordinaires	165.832	154.749
<b>Totaux</b>	<b>48.059.795</b>	<b>39.290.941</b>

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31/12/2016 est de **47.893.963 DT** contre **39.136.192 DT** au 31/12/2015, soit une augmentation de **8.757.771 DT** représentant **22%**.

### **R-1-1 Répartition du chiffre d'affaires par activité**

La répartition du chiffre d'affaires par activité est comme suit :

<b>Activités</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
- BACKBONE & FTTH	21.787.470	17.824.685	3.962.785
- RLA	1.681.440	1.936.832	-255.392
- CORE	1.847.779	1.270.566	577.213
- WIRELESS	10.187.676	7.801.048	2.386.628
- SERVICE CONVERGENTS	11.970.995	10.101.489	1.869.506
- EXPORT	248.637	140.147	108.490
- FORMATION	169.966	61.425	108.541
<b>Totaux</b>	<b>47.893.963</b>	<b>39.136.192</b>	<b>8.757.771</b>

### **R-2 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **46.946.265 DT** au 31/12/2016 contre **44.153.532 DT** au 31/12/2015. Ces charges sont détaillées comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Achats consommés	27.481.115	26.501.049
- Services extérieurs	2.015.987	800.646
- Autres services extérieurs	925.185	902.149
- Charges diverses ordinaires	95.305	51.414
- Impôts et taxes	666.342	545.023
- Charges de personnel	11.911.536	12.968.872
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3.850.795	2.384.379
<b>Totaux</b>	<b>46.946.265</b>	<b>44.153.532</b>

### **R-2-1 Achats consommés & variation des stocks**

Cette rubrique présente un solde de **27.481.115 DT** au 31/12/2016. Le détail de ces postes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Achats consommés	17.613.934	18.453.289
- Achats de carburants et lubrifiants	857.580	926.608
- Charges de sous-traitance	9.007.800	7.097.342
- Achats liés à une modification comptable	1.801	23.810
<b>Totaux</b>	<b>27.481.115</b>	<b>26.501.049</b>

### **R-2-2 Services extérieurs**

Cette rubrique présente un solde de **2.941.172 DT** au 31/12/2016 contre **1.702.795 DT** au 31/12/2015. Le détail des services extérieurs se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Loyers	41.509	63.749
- Primes d'assurances	223.368	200.143
- Communications et publicités	138.839	203.835
- Déplacement du personnel	154.327	151.364
- Formations du personnel (*)	30.288	-147.082
- Honoraires	115.354	77.444
- Location main d'œuvre	429.689	465.640
<b>- Autres services</b>	<b>1.404.346</b>	<b>534.085</b>
- maintenance smart net	792.000	-
- Etudes et expertises (pylônes GSM)	462.807	303.200
- Autres	149.539	230.885
- Entretien et réparations	247.306	123.817
- Dont et subventions au personnels (EX.FS)	156.146	29.800
<b>Total</b>	<b>2.941.172</b>	<b>1.702.795</b>

(\*) Nets des ristournes de TFP

### **R-2-3 Charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2016 un montant de **11.911.536 DT** contre **12.968.872 DT** au 31/12/2015. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Salaires, compléments, indemnités & primes	10.285.845	11.068.399
- Charges sociales légales	1.625.691	1.900.473
<b>Total</b>	<b>11.911.536</b>	<b>12.968.872</b>

### **R-2-4 Autres charges**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2016 s'élève à **761.647 DT** contre **596.437 DT** au 31/12/2015. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2016	31/12/2015
- Charges divers ordinaires	95.305	51.413
- Impôt, taxes et versements assimilés	666.342	545.024

**Total****761.647****596.437****R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions nettes**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2016 s'élève à **3.850.795 DT** contre **2.384.379 DT** au 31/12/2015. Ce solde se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Dotations aux amortissements immob. corporelles & incorporelles	1.028.128	1.003.749
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	120.325	165.511
- Dotations aux provisions pour dépréciation comptes clients	1.342.691	524.088
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	33.746	750.000
- Dotations aux provisions dépréciations des stocks	70.643	-
- Dotations aux provisions des actifs courants	18.048	-
- Dotations aux résorptions des charges reportées	1.237.214	0.000
- Reprise sur provisions	-	-58.969
<b>Total</b>	<b>3.850.795</b>	<b>2.384.379</b>

**R-3 Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **1.113.530DT** au 31/12/2016 contre un déficit de **4.862.590 DT** au 31/12/2015.

**R-3-1 Charges financières**

Le montant des charges financières arrêté au 31/12/2016 est de **1.245.125 DT** contre **783.310 DT** au 31/12/2015. Cette augmentation est due aux charges financières de l'emprunt pour financement du plan de départ volontaire à la retraite et les charges financières des contrats de leasing conclus en 2016.

**R-3-2 Produits financiers**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2016 s'élève à **354.676 DT** contre **143.840 DT** au 31/12/2015.

**R-3-3 Autres gains ordinaires**

Le solde de cette rubrique est de **1.336.751 DT** au 31/12/2016 contre **339.781 DT** au 31/12/2015.

**R-4 Impôt sur le résultat**

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Résultat comptable avant impôt	1.559.832	-5.162.279
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA local brut)	110.843	-90.975
<b>Résultat Net</b>	<b>1.448.989</b>	<b>-5.253.254</b>



## NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie positive globale au 31/12/2016 est de **1.724.656 DT** et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie provenant de / affectés à l'exploitation	-2.611.074	-1.909.104
Flux de trésorerie provenant de / affectés aux activités d'investissement	-361.568	-1.009.802
Flux de trésorerie provenant de / affectés aux activités de financement	4.697.298	-784.028
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>1.724.656</b>	<b>-3.702.934</b>

### **F-1 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation**

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2016 un flux négatif de **2.611.074 DT**.

### **F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2016 un flux négatif de **361.568 DT**.

### **F-3 Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2016 un flux positif de **4.697.298 DT**.

## NOTES RELATIVES AUX PARTIES LIEES

### 1- Identifications des parties liées

Les parties liées de la SOTETEL sont les suivantes :

**- La société TUNISIE TELECOM :**

Il s'agit de la société mère de la SOTETEL dont elle détient 35% du capital. TUNISIE TELECOM est également le principal client de la SOTETEL.

**- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » :**

La SOTETEL détient 9 % de son capital.

**- La société SRS :**

Cette société est détenue à 50% par la SOTETEL et est en liquidation. La participation de la SOTETEL qui s'élève à un montant de 150 KDT est totalement provisionnée.

**- La Société SOTETEL-IT.COM :**

Cette société est détenue à 99% par la SOTETEL et est en liquidation. La participation de la SOTETEL qui s'élève à un montant de 297 KDT est totalement provisionnée.

**- La Société DBA-Tech Algérie :**

Une convention cadre de partenariat lie la SOTETEL à cette société de droit Algérien ainsi que le groupe TELNET Tunisie.

**- Les dirigeants de la SOTETEL :**

Il s'agit du président du conseil, des administrateurs et du directeur général.

### 2- Transactions effectuées avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

**- Transactions et soldes avec TUNISIE TELECOM :**

Les prestations réalisées courant 2016 pour le compte du client TUNISIE TELECOM totalisent un montant de **40.343.679 DT HTVA** représentant **84,24%** du chiffre d'affaires global.

Les créances sur TUNISIE TELECOM comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2016 s'élèvent à **28.256.876 DT** dont **12.642.590 DT** de créances facturées et **3.862.739 DT** de travaux effectués et non encore facturés.

**- Transactions et soldes avec l'ATI :**

Les créances sur l'ATI comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2016 s'élèvent à **39.350 DT**.

**- Transactions et soldes avec IT. COM :**

Conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de **150 KDT** a été octroyé à la société IT-COM. Ce montant demeure impayé au 31/12/2016 avec un principal qui s'élève à **131 107 DT**. Ce montant est provisionné.

**- Transactions et soldes avec DBA-Tech Algérie :**

Le solde comptable dans les livres de la SOTETEL est débiteur de **1.263.313 DT**. Ce montant est totalement provisionné au 31.12.2016.

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Arrêté au 31 Décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

PRODUITS	31/12/2016	31/12/2015	CHARGES	31/12/2016	31/12/2015	SOLDES	31/12/2016	31/12/2015
Ventes travaux & services	47 893 963	39 136 192	Coût de production	27 481 115	26 501 049	<b>Marge sur Coût Matières</b>	20 412 848	12 635 143
Marge sur Coût Matières	20 412 848	12 635 143	Autres charges externes	2 941 172	1 702 795	<b>Valeur ajoutée brute</b>	17 471 676	10 932 348
Valeur ajoutée brute	17 471 676	10 932 348	Impôts et taxes	666 342	545 023			
			Charges de personnel	11 911 536	12 968 872	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	4 893 798	-2 581 547
Excédent brut d'exploitation	4 893 798	-2 581 547	Autres charges ordinaires	95 305	51 414			
Autres produits ordinaires	165 833	154 749	Charges financières	1 245 125	783 310			
Produits financiers	354 676	143 840	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 850 795	2 384 379			
Autres Gains ordinaires	1 336 751	339 781	Impôt sur les sociétés	110 843	90 975			
<b>Total</b>	<b>6 751 058</b>	<b>-1 943 176</b>	<b>Totaux</b>	<b>5 302 068</b>	<b>3 310 077</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>1 448 989</b>	<b>-5 253 254</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2016

(EXPRIME EN DINARS)

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MAT.DE CHANT. ET OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT. INFORMAT.	A.A.I.	FONDS DE COMMERCE	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	MAT.INF. EN COURS	CONST. EN COURS	TOTAUX (TND)
<b>V. BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2016</b>	1 769 743	7 723 369	10 141 635	4 351 243	870 365	1 308 746	376 304	90 000	355 303	588 583	54 190	1 642	27 631 124
<b>IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2016</b>	36 800	2 130	1 020 186	1 342 223	500	46 899	0	0	0	0			2 448 738
<b>CESSION EN 2016</b>			0	-397 351		-2 985							-400 336
<b>V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-2016</b>	<b>1 806 543</b>	<b>7 725 499</b>	<b>11 161 822</b>	<b>5 296 114</b>	<b>870 865</b>	<b>1 352 660</b>	<b>376 304</b>	<b>90 000</b>	<b>355 303</b>	<b>588 583</b>	<b>54 190</b>	<b>1 642</b>	<b>29 679 526</b>
<b>AMORTISSEMENTS AU 01/01/2016</b>		2 763 781	9 024 850	3 874 006	834 783	1 157 244	375 845	90 000	351 845	588 583	0	0	19 060 937
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2016</b>		180 602	390 198	383 074	9 496	62 275	386		2 097				1 028 128
<b>CESSIONS IMMOBILISATIONS EN 2016</b>			0	-383 938		-2 985							-386 923
<b>AMORTISSEMENTS AU 31-12-2016</b>		<b>2 944 383</b>	<b>9 415 048</b>	<b>3 873 142</b>	<b>844 279</b>	<b>1 216 534</b>	<b>376 232</b>	<b>90 000</b>	<b>353 942</b>	<b>588 583</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 702 143</b>
<b>VAL.NETTES DES IMMOB. AU 31-12-2016</b>	<b>1 806 543</b>	<b>4 781 116</b>	<b>1 746 773</b>	<b>1 422 973</b>	<b>26 586</b>	<b>136 126</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>1 361</b>	<b>0</b>	<b>54 190</b>	<b>1 642</b>	<b>9 977 382</b>



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'OECT



Audit & Consulting  
Cabinet Jamel SASSI d'expertise comptable  
Inscrit au tableau de l'OECT

Messieurs les actionnaires de la Société  
Tunisienne d'Entreprises de  
Télécommunications "SO.T.E.TEL"

Tunis, le 2 juin 2017

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

---

**Messieurs les Actionnaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons examiné le bilan ci-joint de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SO.T.E.TEL"**, arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016.

***1- Responsabilité du management de la société***

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **62 069 605 TND**, un résultat net bénéficiaire de **1 448 989 TND**, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **15 067 247 TND** et une trésorerie négative à la fin de l'exercice de **-3 311 570 TND** ont été établis par la Direction de votre société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

***2- Responsabilité des Commissaires aux comptes***

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration, notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

### **3- Opinion**

*A notre avis, les états financiers ci-dessus mentionnés, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "S.O.T.E.TEL"** au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis en adoptant les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.*

### **4- Observations**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

**4-1** La SOTETEL a confié à un cabinet d'audit externe une mission d'apurement de certains comptes arrêtés au 31 décembre 2016 dont notamment les passifs courants et les instances bancaires.

Sur la base des résultats du premier rapport, la SOTETEL a procédé au 31-12-2016 à l'apurement des fournisseurs et comptes rattachés, dont les soldes sont antérieurs à 2008, par l'enregistrement d'une annulation des dettes correspondantes pour un montant de 1.047.000 Dinars.

**4-2** Les créances de la SOTETEL présentent au 31 décembre 2016 un solde brut de **41 259 334 DT** provisionné à raison de **6 432 578 DT**, ce qui porte le solde net à la somme de **34 826 756 DT**.

Le solde brut du Client Tunisie Telecom s'élève à **28 256 876 DT**, soit 68% du total brut des soldes clients.

Suite à la mission d'apurement des comptes clients au 31-12-2015 ayant porté notamment sur un rapprochement des soldes et des mouvements entre la SOTETEL et Tunisie Télécom, le rapport présenté à la société le 8 avril 2016 confirme les soldes inscrits à l'actif du bilan de la SOTETEL et affirme que la provision sur créance douteuse constatée par la SOTETEL dépasse le risque de non recouvrement des créances correspondantes.

Toutefois, l'état de rapprochement des soldes réciproques n'a pas été établi et signé conjointement par les deux sociétés et le traitement comptable des écarts dûment justifiés n'a pas été effectué par la SOTETEL.

### **5- Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires et relatifs à l'exercice 2016.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées et les recommandations correspondantes ont été consignées dans la lettre de contrôle interne.

Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

***P/Le Groupement***

***Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil***

***Jamel SASSI***





Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'OECT



Audit & Consulting  
Cabinet Jamel SASSI d'expertise comptable  
Inscrit au tableau de l'OECT

Messieurs les actionnaires de la Société  
Tunisienne d'Entreprises de  
Télécommunications "SO.T.E.TEL"

Tunis, le 2 juin 2017

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

---

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence de conventions conclues au cours de l'exercice 2016 et visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales. D'autre part, nos investigations ont révélé l'existence des conventions conclues en 2016 et qui sont :

- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le plan de départ volontaire à la retraite pour un montant de 4.500.000 DT remboursable sur 4 ans avec un taux d'intérêt de TMM + 2,5%. Les échéances à plus d'un an au 31-12-2016 sont de 3.436.362 DT, celle à moins d'un an sont de 981.818 DT;
- Contrat de leasing avec la Banque de Tunisie pour l'acquisition de matériel de transport pour 612.100 DT ;
- 6 contrats de leasing avec Attijari Bank pour l'acquisition de matériel de transport et divers outillages et matériels pour un montant total de 1.701.006 DT.

### B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016 :



- Des contrats de locations conclus avec la Société Tunisie Telecom qui exploite en locations les propriétés suivantes appartenant à la SO.T.E.TEL :
  - Contrat de location conclu en Octobre 2012 portant sur l'exploitation d'un local appartenant à la SOTETEL en tant qu'agence Commerciale de Tunisie Telecom à Sfax d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>. Le loyer facturé en 2016 s'est élevé à la somme de 26.792 Dinars;
  - Contrat de location d'un ensemble immobilier situé à Ksar Said. Le loyer facturé en 2016 s'est élevé à la somme de 122.505 Dinars;
  - Contrat de location de la terrasse du bâtiment sis Rue des Entrepreneurs Z.I La charguia pour 30 m<sup>2</sup> conclu en novembre 2003 sur une période de 15 ans pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférant. Le loyer facturé en 2016 s'est élevé à la somme de 6 906 Dinars;
  - Contrat de location conclu en Octobre 2011 sur 15 ans portant la location d'une superficie de 40m<sup>2</sup> située à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GS M et les installations y afférant. Le loyer facturé en 2016 s'est élevé à la somme de 9.120 Dinars;
- Conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de 150 000 DT a été octroyé à la société IT.Com (filiale à 99% de la SO.T.E.TEL). Le montant demeurant impayé au 31 Décembre 2016 en principal s'élève à 131 107 Dinars. Ce montant est totalement provisionné par la SO.T.E.TEL.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit au titre de l'exercice 2016 (Montants en DT):

Désignation	Charge	Passif
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	11.250	11.250
Jetons de présence	37.500	37.500
Rémunérations brutes du Directeur Général (y compris les charges sociales l'égales)	126.191	
Avantages en nature du Directeur Général : Voiture de fonction + 500 litres d'essence par mois + frais des services télécoms fixe à raison de 120 DT par trimestre et mobile contre présentation de factures + assurance groupe.		

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**P/Le Groupement  
Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil**

**Jamel SASSI**

